



François SPANG et Raphaël THINE ont rejoint la Maison du Père.

FIN DE VIE : JOURNÉE DE PRIÈRE ET DE JEÛNE LE 10 FÉVRIER

Le Conseil permanent de la Conférence des évêques invite les fidèles catholiques à faire du **vendredi 10 février 2023**, veille de la fête de notre Dame de Lourdes et de la journée de prière pour les personnes malades, **une journée de jeûne et de prière pour le respect de la vie humaine**. Dans le contexte mouvant de nos sociétés, et notamment du débat ouvert dans notre pays sur la fin de vie, les catholiques demandent à Dieu la grâce de respecter la vie humaine, la leur et celle de tout autre, dans leurs pensées et leurs comportements.

Le message du Pape pour la journée de prière pour les personnes malades pourra servir de support : *« Ce qui importe, toutefois, c'est de reconnaître la condition de solitude, d'abandon. Il s'agit d'une atrocité qui peut être surmontée avant toute autre injustice, car – comme le rapporte la parabole (du Bon Samaritain) – il suffit d'un instant d'attention, d'un mouvement intérieur de compassion, pour l'éliminer. »*



INTENTIONS DE MESSE

Dimanche 12 février : Raphaël THINE - François SPANG
Mardi 07 février : Marie-Thérèse & José-Manuel GOMEZ FERNANDEZ
Vendredi 10 février : Jacky DEPUILLE

Eglise ouverte

En semaine de 06h30 à 19h00
Le week-end de 09h00 à 19h00

Adoration du Saint Sacrement et confessions

Jeudi de 16h30 à 19h30

Accueil

Du lundi au vendredi
15h00 à 19h00
Le samedi
10h00 à 12h00

Chapelet

Tous les lundis
15h00 à la Chapelle

Messes Dominicales

Saint-Maurice
Samedi à 18h30
Dimanche à 10h30

Saint-Charles
Dimanche à 18h30

Messes de semaine
Mardi et Jeudi à 09h00
Mercredi à 19h00
Vendredi à 07h00 et 09h00

Lectio Divina

1er jeudi de chaque mois
09h45 et toutes les semaines
durant le Carême et l'Avent

QR code
Denier



Paroisse Saint-Maurice de Bécon

218 rue Armand Silvestre 92400 Courbevoie – <http://www.saintmauricedebecon.com>
Accueil : 01 43 33 04 72 - Secrétariat : 01 43 33 28 33 - Pastorale : 01 43 33 28 32
mail : paroisse@saintmauricedebecon.com

Chapelle Saint-Charles - 2 rue Roger Campestre - 92600 Asnières

INFORMATIONS

Dimanche 05 février 2023 - N° 85

Gaz et électricité : quelques changements ...

Ces derniers temps, il ne vous aura pas échappé que le chauffage des locaux paroissiaux est devenu modeste voire inexistant. Par exemple nous ne chauffons plus la chapelle lors des messes de semaine, ni Saint-Charles le dimanche soir.

En effet, les paroisses ne bénéficient pas du bouclier tarifaire. C'est ainsi qu'en novembre dernier, le coût de notre approvisionnement en gaz été multiplié par 6. Ce nouveau tarif devrait rester en vigueur 2 ans. Sans changement de nos habitudes, notre facture annuelle pour les fluides passerait de 20 à 120 k€, soit un surcoût représentant 1/3 de notre budget annuel.

À cette augmentation du gaz va venir s'ajouter en février, une augmentation comparable du coût de l'électricité.

En attendant le retour des beaux jours, nous sommes donc invités à limiter au maximum les dépenses d'énergie. On pourra veiller par exemple à fermer les robinets des radiateurs des salles 15 minutes avant la fin des réunions, à éteindre les éclairages inutiles, à maintenir les portes fermées etc.

Cette absence de chaleur thermique est peut-être une invitation inattendue à nous tourner vers le feu de l'Esprit Saint éternellement gratuit. La lettre aux Hébreux décrit Dieu comme « un feu dévorant » (He 12, 29). Dans l'Ancien testament le feu manifeste souvent la présence de Dieu : pensons à l'épisode du buisson ardent (Exode 3, 2), à la nuée qui accompagne le peuple choisi dans le désert (Exode 14, 19 ; Nombres 9, 14-15), ou encore au « feu jaillissant » de la vision d'Ézéchiel (1, 4).

Depuis la manifestation de l'Esprit Saint sous la forme de langues de feu le jour de la Pentecôte, l'image du feu est attribuée plus spécifiquement à l'Esprit Saint : « Viens Esprit Saint ! Emplis le cœur de tes fidèles ! Allume en eux le feu de ton amour » (Messe de la Pentecôte)

Bien au-delà d'un simple changement d'habitudes en termes de sobriété énergétique, cette nouvelle situation peut nous aider à nous rappeler que nous avons été baptisés « dans l'Esprit Saint et le feu » (Matthieu 3, 11) et que Jésus nous dit : « Je suis venu apporter un feu sur la terre, et comme je voudrais qu'il soit déjà allumé ! » (Luc 12, 49)

P. Henri du Vignaux

LE LEGS

LE LEGS, UNE OPPORTUNITÉ « GAGNANTE-GAGNANTE » POUR AIDER VOTRE PAROISSE...

Mais de quoi s'agit-il ? En France, les droits de succession sont élevés. Néanmoins l'Etat propose à ceux qui le souhaitent un dispositif fiscal avantageux. Il s'agit de permettre à certaines Associations d'utilité publique, ou culturelles comme votre paroisse, de percevoir une partie des droits de successions, en étant exonérées de tous droits de mutations, **et surtout, sans léser sa famille.**

L'exemple que l'on prend souvent pour expliquer ce dispositif, est une personne sans enfants, et avec des neveux. En France, les neveux sont imposés à 55%. Ils n'auront donc que 45% du patrimoine de leur oncle ou de leur tante. **L'Etat laisse le choix, à qui le souhaite, de demander qu'une partie de ces droits de successions soient versés à une Association, comme votre paroisse,** par le biais d'une entité juridique qu'est l'Association Diocésaine de Nanterre. Néanmoins, cette demande se fait obligatoirement de son vivant, à travers un testament, et doit donc se prévoir !

Un exemple chiffré qui parle de lui-même :

| 2 possibilités pour un patrimoine de 100.000 € | |
|--|--|
| (1) – Legs directement à votre neveu | (2) – Legs à l'association Diocésaine de Nanterre par testament, avec charge de remettre à votre neveu 45.000 € |
| Vous transmettez directement à votre neveu : | |
| 45.000 € | 45.000 € |
| Les droits de succession s'élèvent à : | |
| 55.000 € | 24.750 € |
| Vous transmettez à l'Eglise en votre nom : | |
| 0 € | 30.250 € |
| Le cas (2) vous permet de donner 30.250 € en plus des 45.000 € à votre neveu | |

Pourquoi l'Association Diocésaine de Nanterre ? Le Diocèse de Nanterre est un grand diocèse, mais un diocèse atypique. En effet, comme vous le savez, depuis la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, les églises construites après 1905 sont à la seule charge des diocèses, et donc des paroissiens. En France, 5% des églises en moyenne, appartiennent à leur diocèse ; dans notre diocèse des Hauts-de-Seine, c'est 70% ... ce qui entraîne des charges considérables

A qui s'adresser ? Isabelle Ousset, responsable des relations testateurs pour l'Association Diocésaine de Nanterre, est à votre disposition avec son équipe pour vous accompagner dans cette démarche, en toute discrétion : i.ousset@diocese92.fr ou 06 70 82 54 64

Parlez-en autour de vous !

Goûter de la Chandeleur des jeunes couples et jeunes familles le dimanche 12 février

A l'occasion de la Chandeleur, le groupe jeune foyer de la paroisse est à nouveau heureux d'organiser un goûter partagé (appareils à crêpes bienvenus !) pour tous les jeunes couples et les jeunes familles de la paroisse le dimanche 12 février prochain de 16h à 18h30 dans la salle n°1. La paroisse dispose d'un beau coffre à jouet pour les enfants, et nous serons ravies de vous accueillir pour ce moment convivial.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question !

À bientôt, Inès et Maylis 06 47 40 43 28

MARCHÉ DES VOCATIONS
Marchons pour que "le maître de la moisson envoie des ouvriers pour sa moisson" Mt 9,39

12 MARS 2023
Présidé par Mgr Matthieu Rougé

Saint-Jean-Baptiste de Neuilly
Saint-Clodoald de St Cloud

Informations et inscriptions : acauf157@gmail.com

13 h 30 : messe à St Clodoald suivie de la démarche jubilaire puis de la marche

Église catholique des Hauts-de-Seine

RETOUR SUR : TABLE OUVERTE DU 11 JANVIER

Nous avons eu 28 invités, un très bon déjeuner, une ambiance très sympathique et beaucoup de remerciements, l'année 2023 commence très bien !

Merci à la formidable équipe qui s'est mobilisée, à Gérard et Catherine bien sûr, à Jehan, à Madeleine pour les fleurs, à Philippe et à monsieur le Curé pour sa présence précieuse !

Du coup, nous avons réalisé un petit sondage et 23 invités parmi les 28 ont dit qu'ils viendraient à la prochaine séance du 12 février, les 5 autres souhaitant venir mais devant vérifier leur agenda avant de nous confirmer.

Enfin, dernier motif de satisfaction, parmi nos invités, nous avons eu une grande majorité de paroissiens et paroissiennes qui venaient trouver un moment de convivialité, ce qui contribue à animer notre communauté paroissiale.

Voilà, tout cela donne beaucoup de joie et d'énergie pour aborder la prochaine T.O du 12 février.

Nous aurions besoin de 2 ou 3 volontaires supplémentaires pour les aider, merci à ceux qui seraient disponibles de se manifester. Il reste beaucoup de places pour les tables ouvertes des 19 mars, 16 avril, 21 mai et 18 juin !

Merci de contacter l'accueil ou le secrétariat.

ÉCOLE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

« Former l'intelligence et le cœur pour servir demain »

L'école Saint François d'Assise est une petite école mixte associative créée par des familles catholiques à Bois-Colombes.

Les **inscriptions** pour la rentrée 2023 sont **ouvertes**. Dossier téléchargeable sur www.ecolesaintfrancoisdassise.fr

Venez découvrir l'école aux **portes ouvertes le mardi 7 février de 17h à 19h** au 67 rue Paul Déroulède à Bois-Colombes.

Contact : Marie de La Taule 06.64.76.30.56.